



Doc. 781

15 janvier 1958

Question des langues officielles du Conseil de l'Europe

Proposition de Directive

déposée par M. Peter STRASSER et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée

Considérant qu'il serait utile d'examiner, dans le cadre de la réorganisation institutionnelle, la question des langues officielles du Conseil de l'Europe,

Charge le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe :

(a) d'adresser à tous les Représentants et Suppléants de l'Assemblée Consultative un questionnaire comprenant notamment les trois questions suivantes :

quelle est votre langue maternelle?

quelle est la langue étrangère que vous connaissez le mieux?

combien de langues officielles devraient être admises, à votre avis, au Conseil de l'Europe, et qu'elles seraient ces langues dans l'ordre de préférence?

(b) de donner connaissance à l'Assemblée Consultative des résultats obtenus sur la base de ce questionnaire, dès l'ouverture de la dixième Session de l'Assemblée Consultative.

Signé (voir au verso)



Signé:

STRASSER Peter, Autriche